



Par et pour
les collectivités

COMMUNIQUÉ DE PRESSE • 13 MAI 2016

L'AGENCE A LANCE AVEC SUCCES UNE EMISSION OBLIGATAIRE DE 500 MILLIONS D'EUROS

L'Agence France Locale a clôturé mercredi avec succès le placement de sa première émission de l'année 2016, pour un montant total de 500 millions d'euros.

Comme pour son émission inaugurale, l'AFL a retenu, pour cette deuxième transaction benchmark, une maturité de 7 ans. Le placement des titres de l'opération a été réalisé sur un rendement de 0,307%, correspondant à une marge de 31 bps contre la courbe des obligations de l'Etat français (Obligations Assimilables du Trésor - OAT).

Le carnet d'ordres, qui représentait à sa clôture plus de 800 millions d'euros, est composé d'une cinquantaine d'investisseurs très variés, tant par le type (assurances, banques centrales, fonds d'investissements, asset managers, fonds de pension, etc.) que par la provenance géographique, avec près de 70% d'investisseurs internationaux étrangers.

« Cette deuxième transaction de taille benchmark nous permet d'approfondir l'ancrage de notre signature dans le marché, a déclaré Yves Millardet, Président du Directoire de l'Agence France Locale. De nouveaux investisseurs ont confirmé leur confiance dans la robustesse de notre modèle. Dès lors, nous remplissons parfaitement leurs besoins de diversification. »

« Ces excellentes conditions confirment la confiance et l'intérêt des marchés pour la signature du secteur public local français, sur lequel l'Agence France Locale est le seul émetteur à proposer une exposition directe, a ajouté Olivier Landel, Directeur général de l'Agence France Locale - Société Territoriale¹. Cette deuxième émission renforce notre image et nous aide à construire notre crédibilité dans les marchés de capitaux qui constituent une ressource essentielle à la poursuite de nos activités. »

« Parmi les investisseurs qui ont choisi l'Agence pour cette deuxième émission, la plupart ne se sont jamais positionnés sur des émissions de collectivités en direct, a expliqué Rollon Mouchel-Blaisot, Président du Conseil d'administration de l'Agence France Locale. Cela confirme l'apport significatif que représente l'Agence, et j'invite l'ensemble des collectivités, et tout particulièrement celles qui émettent directement sur les marchés, à prendre attache avec les équipes de l'Agence France Locale pour réfléchir ensemble à une adhésion. »

L'Agence France Locale, qui a déjà émis près de 850 millions d'euros en 2015, projette de lever de nouveau environ 500 millions d'euros d'ici la fin de l'année.

¹ L'Agence France Locale – Société Territoriale est la société mère de l'Agence France Locale

Termes de la transaction

Emetteur : Agence France Locale

Notation : Aa3 perspective stable (Moody's)

Notation du programme : Aa3 perspective stable (Moody's)

Format : Programme EMTN (les Conditions Définitives relatives à l'émission feront l'objet d'un dépôt auprès de l'AMF et seront publiées sur les sites internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) et de l'Agence France Locale (www.agence-france-locale.fr). Le Prospectus de Base ayant reçu le visa AMF °16-140 du 15 avril 2016 est publié sur les sites internet précités.)

Montant : 500 millions d'euros

Montant nominal de chaque obligation : 100 000 euros

Date de règlement prévue : 20 mai 2016

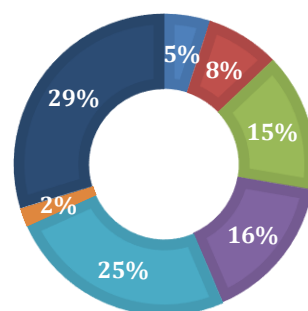
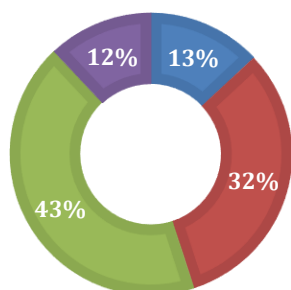
Echéance : 20 mars 2023 (7 ans)

Coupon : 0.250%

Spread : OAT + 31 bps

Cotation : Paris Euronext

La distribution finale est la suivante :





Par et pour
les collectivités

À PROPOS DE L'AGENCE FRANCE LOCALE

- L'Agence France Locale, créée en 2013, est la banque des collectivités locales françaises. Elle est détenue par l'Agence France Locale - Société Territoriale, elle-même propriété exclusive des collectivités actionnaires. Les deux sociétés constituent le Groupe Agence France Locale.
- La Société Territoriale a en charge le pilotage et la gestion stratégique du Groupe. L'Agence France Locale, établissement de crédit spécialisé, œuvre pour une mission unique : financer l'investissement des collectivités membres.
- La mutualisation des besoins de financement de ses membres et leur qualité de crédit permet à l'Agence France Locale de lever des fonds sur les marchés financiers à des conditions attractives, qu'elle leur redistribue sous forme de prêts bancaires classiques.

Le présent communiqué de presse est une information et ne constitue ni une offre de vente, ni une sollicitation d'achat de titres aux États-Unis d'Amérique ou dans une quelconque autre juridiction.

Les titres mentionnés dans le présent communiqué de presse n'ont pas été et ne seront pas enregistrés au titre du Securities Act of 1933, tel que modifié. Les titres ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis d'Amérique qu'à la suite d'un enregistrement ou dans le cadre d'une exemption de l'obligation d'enregistrement. L'Agence France Locale n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre aux États-Unis d'Amérique ou de procéder à une offre au public aux États-Unis d'Amérique.

La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué de presse est interdite dans tout pays où une telle diffusion, publication ou distribution serait effectuée en violation des lois ou règlements applicables.